CARNET MONDAIN

Leurs Excellences le gouverneur général et la vicomtesse Willingdon ont visité hier le camp Fortune et ont déjeuné avec le président et les directeurs de l'Ottawa Ski Club.

• • •

Madame Ernest Lapointe recevra cet après-midi à sa résidence, 324 rue Chapel.

• • •

Mademoiselle Mildred Bennett a reçu à dîner samedi soir au Country Club, en l'honneur de mademoiselle Margaret Tilley, de St-Jean, N.B.

• • •

M. et madame F. J. Pelletier, de Mâtane, sont attendus prochainement à Ottawa.

• • •

Mademoiselle Sylvestre est retournée à Sorel après avoir passé quelque temps en notre Capitale, l'invitée de sa soeur, madame de Boucherville Roy.

• • •

M. Jean-M. Bérubé est parti pour Los Angeles, Californie où il fera un court séjour, l'hôte de sa soeur, madame Ernest Renaud.

• • •

Madame Noël Chassé et sa fillette sont les invitées de madame Antonio Tremblay.

• • •

Mesdemoiselles Marguerite et Marcelle Barthe ont reçu à l'heure du thé, samedi, en l'honneur de mesdemoiselles De Varennes, de Québec. Madame Gérard Garneau et madame Pierre Daviault ont servi le thé et les glaces, aidées de mesdemoiselles Marguerite Grenier, Ester Chassé, Lucile Rinfret, Jeanne Caldwell, Blanche et Yvonne Smith.

• • •

Mademoiselle Agnès O'Farrell a reçu à un bridge, samedi, en l'honneur de madame Dayle, de New-Market.

• • •

Le sixième bal annuel de l'Union Nationale Française d'Ottawa, aura lieu au Château Laurier, le mercredi, 15 février prochain.

• • •

Impromptu, la semaine dernière, à la résidence de M. et madame Daniel Guévremont à l'occasion du 15e anniversaire de naissance de leur fille Juliette, à qui de jolis cadeaux furent offerts. Des souhaits furent exprimés à l'héroïne de la fête par M. E. Brault. Il y eut chant, musique et danse au cours de la soirée. Le goûter fut servi par Mlle Mary Reid et Mme D. Guévremont. Assistaient à cette soirée organisée par Mlles Annette Hudon, Jeannette Danis, Berthe Leduc, Simone Riel et P. Guévremont, les invités suivants: Mlles A. Hudon, Latrémouille, D. Ethier, J. Danis, J. Châtillon, G. Boulais, B. Leduc, T. Bourbeau, G. Schryburt, S. Riel, A. Racine, J. Ethier, P. Guévremont, A. Châtillon, A. Latrémouille, Y. Alain, J. C. Charette, E. Major, A. Raymond, J. Brault, L. Renauld, L. Jolicoeur, J. Beauchamp, L. Pépin, A. Champagne, V. Legault, J. Amyot, J. Desroches, G. Tremblay, S. Quirouette, I. Alain, A. Duquette, A. Gervais ,T. Cardinal, A. Martin, A. Read, M. A. Morin, Y. Savard, L. Guévremont, M. J. Dionne, A. Press, G. Guévremont, B. Latrémouille, S. Savard, T. Guevremont, J. Morin, L. Maheux, J. Guévremont, E. Beaulne, A. Guévremont, E. Pion, M. Ménard; MM. A. C. Major, L. Martin, A. Châtillon, J. Leclair, L. Joanisse, E. Pion, E. Robert, E. Brault, E. Dagenais, L. St-Denis, E. Harrisson A. Dixon, L. Major, R. Gauthier, P. E. Morin, A. Bissonnette, L. Jolicoeur, R. Lalonde, L. Major, P. E. Paquette E. Rioux, L. Lalonde, A. Dagenais, O. Guévremont, D. et R. Guévremont.

• • •

Un shower de variétés organisé par mesdames Ch. Gautier et N. Gravelle fut offert ces jours derniers à madame Ed Lemieux, 35 Carré Metcalfe. Au cours de la soirée il y eut partie de cartes et programme musical auquel ont pris part Mmes Ch. Auger, E. Dagenais, R. J. Bastien et S. Hurtubise. Les prix aux cartes furent gagnés pra Mmes R. Monette et J. E. Laframboise, de Masson, Mmes E. Dagenais et G. Latrémouille eurent les prix de consolation; ceux d'entrée furent obtenus par Mmes Antonio Duhamel et O. Giroux. A minuit un réveillon fut offert. Le café et les glaces furent servis par Mmes L. A. Bastien et Ch. Gautier, aidées de Mlles Lucienne et Madeleine Robillard, Denise Vermette, A. Gauthier, Simone Poirier. Assitaient à cette soirée: Mmes J. E. Laframboise ,de Masson, Arthur Lemieux, Léo Lemieux et Clouthier, de Montréal, Alb. Sabourin, de Lemieux, Ont., P. Mathieu, de Bouchette, L. A. Bastien, L. J. Châtelain, R. A. Bastien, Esdras Terrien, Mulligan, Bourguignon, V. Barette, Ch. Michaud, Jos. Goulet, W. Vézina; Rowe, Lalonde, Lecompte, J. A. Renaud, Louis Bisson, Ant. Duhamel, J. A. Duhamel, J. E. Boivin, F. Liberge, L. Chaput, Ouimet, S. Hurtubise, P. Robert, F. X. Robert, Ed Robert, A. Sawyer, W. Baker, C. A. Quévillon, Hoff, O. Juneau, W. Cayer, L. Lachance, C. Auger, F. Charlebois, H. Lacasse, Flood, H. Tassé, O. Giroux, M. Cain, J. Sawyer, J. B. Guénette, R. Monette J. M. Cardinal, E. Dagenais, Vachon, G. Latrémouille, F. Kennedy, E. Labelle, Ed. Desjardins; Mlles A. Bastien, J. Simard, H. Lemieux, L et M. Robillard, G. Lachance, T. Tesier, R. Brousseau, S. Poirier, D. Vermette, A. Gauthier, E. Bourguignon, G. Trudel.

RICHARD-RACETTE

A huit heures ce matin, en l'église du Sacré-Coeur, le R. P. Laflamme a béni le mariage de mademoiselle Léona Racette, fille de M. et de madame J. F. Racette, avec M. Emile Richard, fils de M. Télesphore Richard, décédé et de madame Richard. M. Racette accompagnait sa fille et le marié avait pour témoin, son grand-père, M. Emery Richard. La mariée portait une robe de crêpe plat bleu-poudre ornée d'une fleur française; un feutre bleu réhaussé d'une épingle de strass et un manteau de poney, garni de kolinsky; son bouquet de corsage était de roses-thé et de muguet. Pendant la messe, M. Arthur Richard, violoncelliste, a joué "Salut d'Amour", de Elgar. Le "Noël du Mariage" de Choudens, fut chanté par M. Victor Nolet et M. Edgar Gosselin, violoniste, a exécuté "Méditation" de Thaïs de Massenet. M. C. Paré était à l'orgue. Après la cérémonie il y eut déjeuner suivi d'une réception à la résidence de M. et madame J. F. Racette. Les nouveaux époux sont partis pour un voyage à Montréal et Québec. A leur retour ils habiteront à 52 avenue Blackburn. Pour voyager, madame Richard portait une robe beige, un chapeau brun et un manteau de fourrure.

• • •

Avis: Toutes nouvelles concernant le Carnet Mondain, pourront se communiquer par téléphone, le soir, de 7 à 8 heures à R. 2154, ou par écrit à Case Postale, 554, "Le Droit", Ottawa, Ont.

Les Nouvelles Religieuses

Musée missionnaire.

ROME. — A Rome, l'on envisage l'ouverture du Musée Missionnaire Ethnologique du Latran comme une grande entreprise en elle-même, mais elle prend beaucoup plus d'importance encore lorsqu'on l'envisage comme le premier facteur d'un programme de mouvement mondial catholique. C'est le projet de Sa Sainteté Pie XI, et mis en exécution, ce plan aboutira à une forte influence sur l'Eglise à travers le monde, suscitant l'intérêt vers toutes les contrées, pour une propagation de la Foi plus embrassante et plus énergique.

C'est un fait bien connu de tous ceux qui se sont tenus au courant de façon plus intime de la transformation de l'Exposition Missionnaire du Vatican (ouverte le 24 décembre, 1924) en Musée Missionnaire Ethnologique du Latran, ouvert exactement trois ans plus tard, (le 21 décembre, 1927) que ce n'était pas l'intention du Pontife d'ériger un monument de beauté, ou un centre d'art, lorsqu'il ébauche le projet de ce nouveau musée qui prend sa place parmi toute une série de musée du Pape, connus du monde entier. A voir même l'emplacement proéminent donné à l'ethnologie, l'on doit comprendre que l'intention du Saint-Père était moins l'idée d'encourager la science, que la conviction que l'étude de l'homme se trouve à la base de toute instruction par rapport à la conversion des hommes.

Achetez ce Délicieux

Beurre

de Crèmerie dans ce paquet commode et nouveau

4 quarts de livre enveloppés séparément dans chaque carton de 1 livre.

appelez la laiterie

PRODUCERS'

dès aujourd'hui

TEL: QUEEN 630

LAIT CRÈME GLACÉE CRÈME BEURRE

MEMBRES DE L'INSTITUT

Tous les membres de l'Institut Canadien Français d'Ottawa, sont priés de se procurer leurs billets, pour le diner du 75ème anniversaire samedi prochain au Château-Laurier. Ils pourront les obtenir du secrétaire A. Rocque, au comptoir du gardien de l'Institut.

LA PROPRIÉTÉ NON IMPOSABLE DE LA CAPITALE

D'APRES LE RAPPORT VEALE, LA VALEUR DE LA PROPRIETE EXEMPTE DE TAXE EST DE $61,090,289.

Le rapport annuel de M. Phil. Veale, commissaire-évaluateur, fait voir que l'évaluation de la propiété exempte de taxes municipales à Ottawa se chiffre à $61,090,289, dont $34,583,525 sont au compte du gouvernement fédéral et $8,705,504 au compte de la Corporation.

Si toute la propriété était imposable, l'évaluation globale atteindrait le chiffre imposant de $209,798,787 au lieu des $145,838,403, qui sont présentement sujets à la taxe municipale.

Voici une liste des propriétés non imposables: églises, $3,113,500; institutions de charité et hôpitaux, $4,-351,180; maisons d'enseignements, $7,942,450; corporation d'Ottawa, $8,-705,534; commission fédérale, $2,-205,450; gouvernement fédéral, $34,-583,525; comté de Carleton, $177,800; routes suburbaines, $10,850.

VALEURS IMPOSABLES

L'évaluation imposable de $145,-838,403 est répartie comme suit: contribuables des écoles séparées, $24,-636,610; contribuables des écoles publiques, $121,201,793; l'évaluation imposable a augmenté de $1,112,421, en 1927, dont $2,684,566 sur les améliorations; $969,269 sur les valeurs commerciales et $44,756 sur les terrains.

Les exemptions augmentent régulièrement. En 1917, l'évaluation non imposable était de 33.1 p. c. de l'évaluation globale et en 1927, elle était passée à 41.88 p. c.; l'exemption, qui était de $36,898,970 en 1917, est maintenant de $61,090,289.

FORMATION DU CLUB DES JOURNALISTES

Les journalistes de la Capitale ont décidé de fonder une association qui sera connue sous le nom de "Club de Presse d'Ottawa". L'association a été formée samedi au cours d'un banquet au "Daffodil Tea Rooms". Parmi les convives il y avait les représentants des trois quotidiens de la Capitale, de la Presse Canadienne et des publications de l'extérieur. M. Emile Boucher a présidé le banquet et les mises en nominations.

Les élections ont donné les résultats suivants: Président, Vernon M. Kipp; vice-président, Emile Boucher, secrétaire, F. W. Rowse; trésorier, E. Stafford Green; comité exécutif: Alfred James, R. K. Carnegie, L. R. Brindley et Augustin Potvin. Les officiers se réuniront dans un avenir rapproché pour étudier la question des constitutions et des règlements.

M. F. J. O'Malley, secrétaire du Club de Presse de Winnipeg, et M. Robert J. Stead, auteur canadien, ont porté la parole brièvement.

L'EGLISE...

(Suite de la 1ère.)

créés pour le connaître et le servir; notre Créateur a donc plein droit à notre obéissance. Dieu pouvait, certes, n'imposer à l'homme comme règle de conduite que la loi naturelle qu'il a inscrite dans son coeur en le créant, et en régler les développements par sa providence ordinaire; mais Dieu préféra porter des préceptes à observer, et, au cours des âges, c'est-à-dire depuis les débuts de l'humanité jusqu'à la venue et la prédication du Christ Jésus, il enseigna lui-même aux hommes les devoirs qu'un être raisonnable doit remplir à l'égard du Créateur: "Dieu qui, à diverses reprises et en plusieurs manières, parla jadis à nos pères par les prophètes, nous a finalement parlé en ces jours-ci par son Fils." (Hébr., I, 1.)

Une seule religion vraie et indéfectible: celle que Notre-Seigneur a révélée.

Il en ressort qu'il ne peut exister de vraie religion en dehors de celle qui s'appuie sur la Révélation divine; cette Révélation a été commencée dès l'origine du monde, elle a été continuée sous la Loi Ancienne et Jésus-Christ l'a achevée sous la Loi Nouvelle. Mais si Dieu a parlé — et l'histoire porte témoignage en faveur de cette parole, — il n'est personne qui ne voie que le devoir de l'homme, c'est de croire sans réserve à Dieu qui révèle la vérité et d'obéir absolument à Dieu qui lui commande; pour que nous remplissions ce double devoir en vue de la gloire de Dieu et de notre salut, le Fils unique de Dieu a établi sur terre son Eglise. Ceux qui se disent chrétiens, Nous pensons qu'ils ne peuvent pas ne pas croire qu'une Eglise et une Eglise unique a été instituée par le Christ; si l'on insiste et si l'on demande quelle doit être, d'après la volonté de son Fondateur, cette Eglise, les réponses ne sont plus unanimes. Un assez grand nombre, par exemple, nient que l'Eglise doive être une société visible, en ce sens du moins qu'elle doive apparaître comme une société de fidèles unanimes à professer une seule et même doctrine, sous un magistère et un gouvernement uniques; pour eux, ils ne considèrent l'Eglise visible comme rien d'autre que comme une association composée de diverses communautés de chrétiens, bien que ses partisans adhèrent à des doctrines diverses et contradictoires.

Or, en vérité, le Christ Seigneur a établi son Eglise comme une société parfaite, extérieure de sa nature et visible, laquelle continuerait dans l'avenir l'oeuvre de salut du genre humain, sous la direction d'un seul chef (S. Matth., XVI, 18 et suivants; S. Luc, XXII, 32; S. Jean, XXI, 15-17), par le magistère de la prédication orale (S. Marc, XVI, 15), par l'administration des sacrements, sources de la grâce céleste (S. Jean, III, 5; VI, 48-59; XX, 22 et suivants; Cf S. Matth., XVIII, 18, etc.); c'est pourquoi, dans les paraboles, il la déclara semblable à un royaume (S. Matth. XIII), à une maison (Cf. S. Matth., XVI, 18), à un bercail (S. Jean, X, 16) et à un troupeau. (S. Jean, XXI, 15-17.) Cette Eglise, si admirablement établie, ne pouvait pas finir et s'éteindre à la mort de son Fondateur et des apôtres qui en furent les premiers propagateurs, car il lui avait été ordonné de conduire au salut éternel tous les hommes, sans aucune distinction de temps ou de lieux: "Allez donc et enseignez toutes les nations." (S. Matth. XXVIII, 19.)

Dans l'accomplissement perpétuel de cette charge, est-ce que l'Eglise pouvait manquer de force et d'efficacité, quand le Christ lui accorde lui-même son assistance continuelle, en vertu de cette promesse solennelle: "Voici que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles"? (S. Matth. XXVIII, 20.) L'Eglise doit donc nécessairement subsister non seulement aujourd'hui et en tout temps, mais subsister absolument la même qu'aux temps apostoliques, à moins qu'on ne veuille dire — ce qui ne se peut pas — que le Christ-Seigneur a failli à son dessein ou s'est trompé quand il affirma que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle. (S. Matth. XVI, 18.)

Les opinions, les arguments et l'attitude des panchrétiens.

Voici que se présente l'occasion d'exposer et de réfuter la fausse théorie dont semble dépendre toute cette question et s'inspirer l'activité si diverses des catholiques en faveur de la confédération des églises chrétiennes.

Les artisans de cette entreprise ne cessent de citer à l'infini la parole du Christ: "Que tous soient un... Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur" (S. Jean, XVII, 21; x, 16) et ils représentent ce texte comme un souhait et un voeu du Christ Jésus qui n'auraient pas encore eu leur effet. Ils pensent que l'unité de la foi et de gouvernement, caractéristique de la véritable et unique Eglise du Christ, n'a presque jamais existé dans le passé et n'existe pas aujourd'hui; ils estiment que cette unité peut être souhaitée et que peut-être l'entente commune des volontés l'établira un jour, mais qu'il faut encore la tenir pour un rêve. Ils ajoutent que l'Eglise, en elle-même, et de sa nature, est divisée en parties, c'est-à-dire qu'elle est constituée de très nombreuses églises ou communautés particulières, encore divisées, qui ont quelques points de doctrine communs et se séparent sur le reste; ils affirment que toutes jouissent des mêmes droits, que l'Eglise ne fut une et unique tout au plus que de l'époque apostolique jusqu'aux premiers Conciles oecuméniques. Il faut donc, disent-ils, négliger et écarter les controverses même les plus anciennes et les diversités de doctrine qui divisèrent jusqu'à ce jour le christianisme et, au moyen des autres vérités doctrinales, constituer et proposer une certaine règle de foi commune; dans la profession de cette foi, tous sentiront qu'ils sont frères, plutôt qu'ils ne le sauront; puis, les multiples églises ou communautés une fois réunies dans une fédération générale, il sera possible de lutter avec force et succès contre les progrès de l'impiété.

C'est là, Vénérables Frères, l'opinion commune. Il y en a cependant qui déclarent et concèdent que le protestantisme a rejeté trop inconsidérément certains dogmes de foi et diverses manifestations du culte extérieur pourtant agréables et utiles, tandis que l'Eglise romaine les conserve encore. Ils se hâtent, d'ailleurs, d'ajouter que l'Eglise romaine a eu, elle aussi, le tort de corrompre la religion primitive en adoptant et en proposant à croire certaines doctrines non seulement étrangères, mais contraires à l'Evangile: ils nomment en premier lieu, la doctrine sur la primauté de juridiction qui est attribuée à Pierre et à ses successeurs sur le siège de Rome. Dans ce nombre, il en est assez peu, il est vrai qui concèdent au pontife romain, soit une primauté d'honneur, soit un certain pouvoir ou une certaine juridiction, bien qu'il la fassent dériver non du droit divin, mais en une certaine manière du consentement des fidèles; d'autres en arrivent à offrir au Souverain Pontife lui-même la présidence de ces congrès qu'on pourrait appelés bariolés. S'il est, d'ailleurs, facile de trouver de nombreux catholiques prêchant à pleine bouche la communion fraternelle dans le Christ Jésus, on n'en trouverait pas qui aient la pensée de se soumettre et d'obéir aux enseignements et aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ. Entre temps, ils affirment qu'ils traiteront volontiers avec l'Eglise romaine, mais sur le même pied, c'est-à-dire d'égal à égal; mais s'ils pouvaient traiter, il n'est pas douteux qu'ils ne le fassent avec la pensée de conclure une sorte de pacte les autorisant à ne pas abandonner les opinions qui, précisément, les maintiennent dans l'erreur, hors du seul troupeau du Christ.

GRATIS !

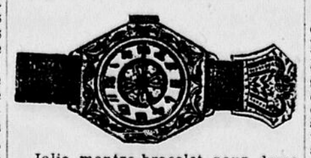

Jolie montre-bracelet pour dame ou monsieur pour la vente de 16 bouteilles de parfum à 25c chacune. Nulles autres obligations.

U-N-O MEDICINE CO. Reg'd., Ch. 5, No 5083, Blvd. St-Laurent, Montréal.

Pas de participation de l'Eglise catholique aux entreprises panchrétiennes: ce serait trahir sa mission.

Telle est la situation. Il est donc clair que le siège apostolique ne peut à aucun prix, prendre part à leurs congrès et qu'il n'est permis à aucun prix aux catholiques, d'adhérer à de semblables entreprises ou d'y contribuer; s'ils le faisaient, ils accorderaient de l'autorité à une fausse religion chrétienne, tout à fait étrangère à l'unique Eglise du Christ. Est-ce que Nous souffrirons—ce qui serait absolument injuste, — d'ouvrir des tractations aux dépens de la vérité et de la vérité divinement révélée. Car il s'agit de défendre la vérité révélée. Jésus-Christ a envoyé les apôtres dans l'univers pour instruire de la vérité évangélique toutes les nations et pour les garder de toute erreur, il a voulu auparavant leur enseigner par l'Esprit-Saint, toute vérité: est-ce que cette doctrine des apôtres a complètement disparu de cette Eglise dont Dieu lui-même est le chef et le gardien ou bien a-t-elle été jamais falsifiée. Si notre Rédempteur a déclaré nettement que son Evangile n'est pas seulement destiné aux temps apostoliques, mais à tous les âges, est-ce que l'objet de la foi a pu, au cours des temps, devenir si obscur ou si incertain qu'il faille tolérer aujourd'hui même les opinions contraires? Si cela était vrai, il faudrait dire que la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, que la présence perpétuelle de ce même Esprit dans l'Eglise et que la prédication même de Jésus-Christ ont perdu depuis plusieurs siècles toute leur efficacité et toute leur utilité, affirmation qui serait un blasphème.

Le Fils unique de Dieu n'a pas seulement prescrit à ses envoyés d'enseigner toutes les nations, il a imposé à tous les hommes le devoir d'ajouter foi aux vérités qui leur seraient annoncées par les "témoins pré-ordonnés par Dieu" (Actes, x, 41), et il sanctionna cet ordre en ajoutant: "Celui qui croira et aura été baptisé sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné". (S. Marc, XVI, 16); or l'un et l'autre préceptes du Christ, qui ne peuvent pas ne pas être observés, celui d'enseigner et celui de croire pour obtenir le salut éternel, ne peuvent se comprendre si l'Eglise ne propose pas la vérité évangélique dans son intégrité et d'une manière visible, et si, dans cet enseignement, elle n'est pas à l'abri de tout péril d'erreurs. Aussi-est-ce encore s'éloigner de la vérité que de penser que le dépôt de la vérité existe sur la terre, mais qu'il faut de si durs labeurs, de si longues années d'études et de discussions pour le trouver et y atteindre, que la vie de l'homme y suffirait à peine; comme si le Dieu très bon avait parlé par les prophètes et par son Fils unique, pour apprendre à un petit nombre d'hommes seulement, et mûris par l'âge, les vérités révélés et non pour donner une doctrine de foi et de morale pendant tout le cours de sa vie mortelle.

Pas de charité hors de la vérité.

Ces panchrétiens qui s'efforcent de fédérer les églises semblent poursuivre le très noble dessein de promouvoir la charité entre tous les chrétiens: mais comment la charité pourrait-elle tourner au détriment de la foi? Personne n'ignore que Saint Jean lui-même, l'apôtre de la charité, que l'on a vu dévoiler dans son Evangile les secrets du Coeur Sacré de Jésus et qui avait coutume de toujours inculquer dans l'esprit des siens le précepte nouveau "Aimez-vous les uns les autres", a interdit absolument tout rapport avec ceux qui ne professent pas la doctrine du Christ, entière et pure: "Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez même pas." (II Jean, X.) C'est pourquoi comme la charité a pour fondement une foi intègre et sincère, l'unité de foi est le lien principal qui doit unir les disciples du Christ.

L'extrême diversité d'opinions des panchrétiens.

Comment peut-on donc concevoir un pacte chrétien dont les adhérents garderaient chacun, même en ce qui concerne l'objet de la foi, leur manière particulière de penser et de juger, bien que ces idées s'opposent aux théories des autres? Et comment Nous le demandons, des hommes qui s'attachent à des opinions contradictoires constitueraient-ils une seule et même société? Par exemple, les uns affirment que la sacrée tradition est une source authentique de la divine révélation, tandis que les autres le nient. Les uns estiment que la hiérarchie ecclésiastique, composée des évêques, des prêtres et des ministres, est une institution divine, les autres déclarent qu'elle a été introduite peu à peu selon les temps et les circonstances. Ceux-ci adorent le Christ véritablement présent dans la sainte Eucharistie par cet admirable changement du pain et du vin qui s'appelle la transsubstantiation; ceux-là affirment que le corps du Christ y est seulement présent par la foi ou par un signe et la vertu du sacrement; les uns reconnaissent à l'Eucharistie, à la fois la nature de sacrifice et de sacrement, les autres disent qu'elle n'est rien d'autre que le souvenir ou la commémoraison de la Cène du Seigneur. Certains croient que c'est chose bonne et utile d'invoquer avec supplications les saints régnant avec le Christ et en particulier Marie, Mère de Dieu, et de vénérer leurs images, d'autres prétendent que ce culte ne peut être rendu puisqu'il s'oppose à l'honneur rendu à Jésus-Christ "seul médiateur entre Dieu et les hommes." (Cf. I Timoth., II, 5.)

Nous ne savons comment cette profonde diversité d'opinion peut ouvrir la voie à l'unité de l'Eglise quand cette unité ne peut naître que d'un magistère unique, d'une règle unique de foi et d'une même croyance des chrétiens; mais Nous savons à coup sûr qu'elle devient une étape très facile vers la négligence de la religion, vers l'indifférentisme et le modernisme, dont les malheureux partisans prétendent que la vérité dogmatique n'est pas absolue, mais relative, c'est-à-dire qu'elle s'adapte aux divers besoins des temps et des lieux et aux diverses inclinations des âmes, puisqu'elle n'est pas contenue dans une révélation immuable, mais qu'elle est de telle nature qu'elle s'accommode à la vie des hommes.

La vérité des dogmes est une et immuable.

En outre, en ce qui concerne les dogmes de la foi, il n'est nullement permis d'user de la distinction qu'il leur plaît d'introduire entre les vérités de foi fondamentales et les non-fondamentales, comme si les unes devaient être reçues par tous, tandis que les fidèles se verraient autorisés à croire ou à ne pas croire les autres; car la vertu surnaturelle de foi a pour objet formel l'autorité de Dieu révélant, qui n'admet aucune distinction de ce genre. C'est pourquoi tous les vrais disciples du Christ accordent la même foi au dogme de l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu que par exemple, au mystère de l'Auguste Trinité et de même ils n'accordent pas une autre foi à l'Incarnation de Notre-Seigneur qu'au magistère infaillible du Pontife romain dans le sens où il a été défini par le Concile oecuménique du Vatican. De ce que l'Eglise a, par un décret solennel, sanctionné et défini ces vérités à des époques diverses ou même à une date récente, il ne s'ensuit pas qu'elles ne sont pas également certaines ou également imposées à notre foi; est-ce que Dieu ne les a pas toutes révélées?

En effet, le magistère de l'Eglise qui a été établi ici-bas par le Conseil divin pour garder perpétuellement intact le dépôt de la doctrine révélée et pour les transmettre — s'exerce chaque jour par le Pontife romain et par les évêques en communion avec lui, mais il a aussi pour charge, lorsqu'il faut résister efficacement aux erreurs et aux attaques des hérétiques ou imprimer avec plus de clarté et de précision dans l'esprit des fidèles, certaines explications de la doctrine sacrée, de procéder aux définitions opportunes par des décrets et des décisions solennelles. L'usage de ce magistère extraordinaire n'introduit aucune invention et n'ajoute aucune nouveauté à la somme des vérités qui sont contenues au moins implicitement dans le dépôt de la révélation divinement transmis à l'Eglise; mais il déclare les vérités qui peut-être pouvaient encore paraître obscures à plusieurs ou bien il prescrit de regarder comme de foi celles que certains mettaient encore en discussion.

L'unité chrétienne ne se fera que par le retour des dissidents à la véritable Eglise.

On comprend donc, Vénérables Frères, pourquoi le siège apostolique n'a jamais autorisé les siens à prendre part aux congrès des catholiques; il n'est pas permis, en effet, de procurer l'union des chrétiens autrement qu'en favorisant le retour des dissidents à la seule et véritable Eglise du Christ dont ils se sont jadis malheureusement éloignés. Le retour à la seule et véritable Eglise, disons-Nous, visible à tous les regards et qui, selon la volonté de son Fondateur, restera perpétuellement telle qu'il l'a instituée Lui-même pour le salut de tous. La mystique Epouse du Christ n'a jamais été souillée au cours des siècles et ne pourra jamais l'être au témoignage de saint Cyprien: "L'Epouse du Christ ne peut être souillée; elle est pure et sans corruption. Elle ne connaît qu'une demeure avec une chaste pudeur elle garde la sainteté d'un seul foyer. (De cath. Ecclesiae unitate, 6). Et le saint martyr s'étonnait vivement et à bon droit de ce que quelqu'un pût croire "que cette unité, provenant de la stabilité divine, consolidée par les sacrements célestes, pouvait être brisée dans l'Eglise et détruite par le heurt des volontés discordantes". (Ibid). Le corps mystique du Chirst, c'est-à-dire l'Eglise étant un (I Corinth., XII. 12), et harmonieusement articulé (Eph., IV, 16), à l'instar du corps physique, il est absurde d'affirmer que le corps mystique peut se composer de membres séparés et disjoints; quiconque ne lui est pas uni n'en est pas le membre et n'est pas uni au Chef qui est le Christ. (Cf. Eph., v, 30; I, 22).

Dans cette unique Eglise du Christ personne ne subsiste, personne ne demeure, à moins de reconnaître et d'accepter avec obéissance l'autorité et la puissance de Pierre et de ses successeurs légitimes. A cet évêque de Rome, pasteur suprême des âmes, n'ont-ils pas obéi les prédécesseurs de ceux qui sont impliqués dans les erreurs de Photius et des novateurs? Hélas! des fils ont abandonné la maison paternelle, mais celle-ci n'est point pour cela tombée en ruines, soutenue qu'elle était par l'assistance continuelle de Dieu; qu'ils reviennent donc au Père commun qui oubliera les injustice infligées jadis au siège apostolique et les recevra avec la plus vive affection. S'ils désirent, comme ils le répètent, s'unir à Nous et avec les nôtres, pourquoi ne se hâteraient-ils pas de retourner vers l'Eglise "mère et maîtresse de tous les fidèles du Christ." (Concile de Latran, IV, c. 5.) Qu'ils entendent Lactance s'écriant: "Seule..... l'Eglise catholique est celle qui garde le vrai culte. C'est la fontaine de vérité, la maison de la foi, le temple de Dieu: si l'on n'y entre pas ou si l'on en sort, on se prive de tout espoir de vie et de salut. Inutile à qui que ce soit de se flatter d'une lutte obstinée. C'est une question de vie et de salut; si l'on n'y veille avec soin et précaution, c'est la perte et la mort." (Divin. Instit., 4, 30, 11-12.)

Appels à l'unité.

Que les fils dissidents reviennent donc vers le siège apostolique établi en cette ville que Pierre et Paul, les princes des apôtres, ont consacrée de leur sang, vers ce siège "racine et mère de l'Eglise catholique" (S. Cyrp., Ep. 48 ad Cornelium., 3); qu'ils reviennent non dans l'idée et l'espoir que "l'Eglise du Dieu vivant, colonne et fondement de la vérité" (I. Timot., III, 15), rejettera l'intégrité de la foi et tolérera leurs erreurs, mai pour se confier à son magistère et à sa conduite. Plaise à Dieu que Nous voyions ce que tant de Nos prédécesseurs n'ont pu voir, que Nous puissions embrasser avec un coeur de père les fils dont Nous déplorons la funeste séparation; plaise à Dieu Notre Sauveur "qui veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité" (I. Timot., II, 4), d'écouter notre ardente prière qu'il daigne appeler à l'unité de l'Eglise tous les égarés. En cette affaire d'une telle importance, Nous prenons et voulons prendre pour avocate la bienheureuse Vierge Marie, Mère de la divine grâce, victorieuse de toutes les hérésies et secours des chrétiens, afin qu'elle Nous obtienne au plus tôt la venue de ce jour tant désiré où tous les hommes écouteront la voix de son divin Fils "gardant l'unité de l'esprit dans le lien de la paix". (Eph., IV, 3).

Vous savez, Vénérables Frères, combien Nous désirons cette union. Nous souhaitons que Nos fils le sachent aussi non seulement, ceux qui appartiennent à l'univers catholique, mais tous ceux encore qui sont séparés de Nous; si ces derniers implorent dans une humble prière les lumières célestes, il n'est pas douteux qu'ils ne reconnaissent la seule et vraie Eglise de Jésus-Christ et qu'ils n'y entrent enfin, unis à Nous par une charité parfaite. Dans cette atteinte, comme gage des bienfaits divins et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout coeur, Vénérables Frères, à vous, à votre clergé et à votre peuple la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 janvier, en la fête de l'Epiphanie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an 1928 de Notre Pontificat le sixième

PIE XI

Pius PP. XI

A L'ALLIANCE FRANÇAISE

Les étapes de la poésie française

Monsieur Albert Feuillerat, professeur à l'Université de Rennes, est le conférencier samedi soir à la cinquième réunion de l'Alliance Française.

"Je crois avoir donné une preuve tangible du fait que la poésie française ne s'est jamais lassée d'activité au cours des siècles", a déclaré M. Albert Feuillerat en terminant une conférence samedi soir sur "les étapes de la poésie française". On peut dire que la poésie française ajoute à une sensibilité douce et prudente quelque chose qui tient de l'intelligence et qui la modifie, qui l'élève et lui donne un timbre dont elle serait privée si elle n'avait pris naissance que dans la sensation."

M. Albert Feuillerat est professeur à l'Université de Rennes. Il est docteur ès lettres de l'Université de Paris, de Louvain, de Manchester et de Yale. Son épouse est soeur du grand romancier français Paul Bourget. L'Alliance Française d'Ottawa l'avait invité à prononcer la cinquième conférence de la saison organisée sous ses auspices qui eut lieu cette fois en la salle académique de l'Université d'Ottawa.

La causerie de M. Feuillerat, si courte pour un sujet aussi vaste, fut d'une analyse, d'une synthèse et d'une précision qui captivèrent l'auditoire et cette rapide promenade poétique à travers les âges semblait être le préambule à une histoire générale de la poésie française. Pendant les soixante minutes qui lui étaient consacrées il sut nous promener à travers les sentiers poétiques du moyen âge, du seizième siècle, du grand siècle des lettres que fut le dix-septième et se rendit graduellement à la littérature contemporaine. Il illustra les opinions exprimées par la récitation de poèmes sortis des diverses écoles commentées; celle d'une poésie naïve et simple du moyen âge, l'école de la pléiade, l'école de la réaction au dix-septième siècle, celle de la poésie philosophique au dix-huitième siècle, du romantisme un peu plus tard et finalement l'école des intimistes, des humoristes, des futuristes et des unanimistes des temps modernes. Sa diction et son élocution furent d'une telle clarté qu'en le remerciant après la conférence, M. Séraphin Marion, président du club Littéraire d'Ottawa, lui fit savoir que bien que les poèmes cités lui étaient familiers, il lui avait semblé les entendre pour la première fois quand c'était M. Feuillerat qui les prononçait.

Le conférencier reçut une oreille attentive de tout un auditoire qui remplissait à pleine capacité la salle académique de l'Université. On y comptait l'honorable juge Thibaudeau-Rinfret, président de l'Alliance française, l'honorable Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes, M. Arthur Beauchesne, greffier aux communes, M. G. Gonthier, auditeur-général, l'hon. juge H. A. Fortier, le R. P. Lajeunesse, O. M. I., vice-recteur de l'Université d'Ottawa, le R. P. Gravel, O. M. I., préfet des études classiques, le docteur H. M. Ami, M. Paul Ouimet, secrétaire de l'Alliance Française, M. Séraphin Marion, président du club Littéraire, le colonel René de Salaberry, avocat, le notaire F. A. Labelle, et plusieurs autres.

La réunion fut sous la présidence d'honneur de l'honorable juge Thibaudeau-Rinfret. M. Arthur Beauchesne fut invité à présenter le conférencier et M. Séraphin Marion le remercia.

M. ALBERT FEUILLERAT

Dénonçant ce cliché qui veut que le peuple français n'ait pas l'âme poétique comme étant absolument faux. M. Feuillerat dit que l'âme poétique française se révèle à chaque page de la littérature française. Pour vous en donner une preuve, dit-il, je prendrai cette poésie à son berceau, nous la verrons grandir ensemble et il ne vous restera qu'à juger de vous-mêmes.

Si nous partons des origines du moyen âge, nous voyons qu'il n'y a pas de peuple plus tourné vers la poésie. Certains vers, d'une fraîcheur jaillissante, forment des poèmes qui sont de véritables bijoux. Tels sont ceux de Charles d'Orléans qui essayait de tromper l'ennui de la prison en faisant de la poésie; ceux de François Villon, condamné à être pendu après avoir été voleur de grand chemin, sentait parfois renaître en lui la foi qui élève vers Dieu.

Au début du seizième siècle, la poésie rompt avec cette naïveté et cette simplicité de pensée et de parole. Les formes du passé sont abandonnées. On se tourne vers l'Italie. On met beaucoup de peine à la pensée antique et l'on voit le poète faire de l'expérimentation. C'est à cette période que l'on